



# DÉCHETTERIES DE BAYON et BLAINVILLE-SUR-L'EAU

La Communauté de Communes du Pays du Saintois a établi une convention avec les déchetteries de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) de Bayon et de Blainville-sur-l'Eau afin que les habitants de Bainville-aux-Miroirs, Mangonville, Neuviller-sur-Moselle et Roville-devant-Bayon puissent y accéder.

À partir du 2 Janvier 2021, les habitants de ces communes n'auront plus accès à la déchetterie de Tantonville. Les usagers continueront à recevoir la facture de la redevance incitative de la CCPS.

Sont concernés **les particuliers et les professionnels**.

## Comment obtenir la carte d'accès de la CC3M ?

Vous devez **compléter et signer le formulaire de demande** (disponible dans votre mairie, à la CC3M, à la CCPS ou sur les sites internet de la CC3M et de la CCPS).

La carte sera disponible dans un délai de 15 jours à la déchetterie de Bayon. Elle vous sera remise lors de votre premier passage.

**Vous serez informés par mail lorsque votre carte d'accès sera disponible.**

Elle est obligatoire pour accéder aux déchetteries. Le volume de dépôt maximal est de 2m<sup>3</sup> par jour et par foyer.

## Que faire de son ancienne carte d'accès ?

Il est impératif de **la rapporter** au gardien de la déchetterie de Bayon.

Vous obtiendrez, en échange, votre nouvelle carte.



Seuls les habitants des HLM Les Paquis de Roville-devant-Bayon, doivent conserver leur carte pour pouvoir continuer à déposer les ordures ménagères dans les abris-bacs.

## Carte abimée, perdue ou non restituée par l'utilisateur

Vous devrez **contacter la CC3M** afin que les services procèdent à une désactivation et au remplacement de votre carte. Celle-ci sera facturée, par la CCPS, pour un montant de **10€ TTC**. Ce montant apparaîtra sur votre facture de redevance incitative envoyée chaque semestre par la CCPS.

Lors d'un déménagement en dehors de la CCPS ou dans une commune de la CCPS non concernée par la convention, si vous ne rendez pas votre carte d'accès, celle-ci vous sera facturée, par la CCPS, pour un montant de 10€ TTC également. Votre carte sera à restituer aux services de la CC3M ou directement à la déchetterie de Bayon.

## INFORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

Si vous vous rendez aux déchetteries de la CC3M, vous serez **soumis aux tarifs des professionnels, uniquement pour les dépôts payants**. Le volume de dépôt maximal est de 5m<sup>3</sup> par jour et par entreprise.

Avant de déposer vos déchets dans les contenants appropriés, vous devrez signer un bordereau de dépôt complété par le gardien. Une facture sera établie par la CC3M à partir de ce bordereau.

Vous continuerez à payer la part fixe (option déchetterie) à **30,50 € par an** sur votre facture de redevance incitative de la CCPS (pour toute demande d'accès aux déchetteries de la CC3M).

### Tarifications

	Véhicule autorisé de moins de 5m <sup>3</sup>	Véhicule autorisé de moins de 5m <sup>3</sup> avec remorque, véhicule autorisé de plus de 5m <sup>3</sup> (Master, Vito...)
Déchets verts, bois, gravats, cartons	10 €	20 €
DIB, plâtre et autres déchets	25 €	50 €
Polystyrène, métaux	Gratuit	Gratuit

Plus d'information et règlement sur : <http://www.cc3m.fr/index.php/dechetteries> ou par téléphone : **03.83.71.43.62**

### DÉCHETTERIE DE BAYON Horaires

	ÉTÉ (du 15/04 au 15/10)	HIVER (du 16/10 au 14/04)
Lundi	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30
Mardi	/	/
Mercredi	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 16h30
Jeudi	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 16h30
Vendredi	13h30 - 17h30	13h30 - 16h30
Samedi	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 16h30

### DÉCHETTERIE DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU Horaires

	ÉTÉ (du 15/04 au 15/10)	HIVER (du 16/10 au 14/04)
Lundi	13h30 - 17h30	13h30 - 16h45
Mardi	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 16h45
Mercredi	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 16h45
Jeudi	/	/
Vendredi	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 16h45
Samedi	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 16h45

Attention, le samedi, l'accès est réservé aux particuliers.



Route de Baccarat, 54290 BAYON



34 route de Mont-sur-Meurthe  
54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU



Communauté de Communes  
du Pays du Saintois

21 Rue de la Gare  
54116 TANTONVILLE  
Tél : 03.83.52.47.93